

# DÉPARTEMENT DU LOIRET

## COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

TÉLÉCOPIE : 02.38.29.12.53

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

**EN DATE DU 26 MARS 2013**

Date de convocation : L'an deux mil treize, le mardi vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil  
22 mars 2013 Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la  
présidence de Monsieur Alain LEBOULANGER, Maire.  
Nombre de Conseillers  
En exercice : 11 Etaient présents : Mmes et MM. LEBOULANGER Alain, COUVERT Gérard, COUVERT  
Christine, de MAINTENANT Philippe, VALLEE Bernadette, BUGNICOURT Fabien, POIRIE  
Présents : 07  
Votants : 08 POIRIER Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.  
Etaient excusés : M. BERDAL Gérard ayant donné pouvoir à M. LEBOULANGER  
Alain, Mmes MARQ Pascale, TAUZI Nadine, FORIEN Mélanie.  
Secrétaire de séance : Mme COUVERT Christine.

### COMPTE DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que les comptes de gestion du budget principal communal et des budgets des services eau et assainissement, dressés, pour l'exercice 2012, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur de MAINTENANT Philippe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur LEBOULANGER Alain, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement Dépenses ou déficit	Fonctionnement Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		82 980,76 €.		84 761,34 €.
Opérations de l'exercice	449 646,73 €.	550 804,96 €.	194 447,25 €.	68 732,00 €.
Totaux	449 646,73 €.	633 785,72 €.	194 447,25 €.	153 493,34 €.
Résultats de clôture		184 138,99 €.	40 953,91 €.	
Restes à réaliser			7 189,00 €.	60 525,00 €.
Totaux cumulés	449 646,73 €.	633 785,72 €.	201 636,25 €.	214 018,34 €.

Résultats définitifs		184 138,99 €.		12 382,09 €.
----------------------	--	---------------	--	--------------

#### COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "EAU POTABLE"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		142 896,61 €.		127 026,28 €.
Opérations de l'exercice	45 824,43 €.	47 234,92 €.	26 343,82 €.	9 747,63 €.
Totaux	45 824,43 €.	190 131,53 €.	26 343,82 €.	136 773,91 €.
Résultats de clôture		144 307,10 €.		110 430,09 €.
Restes à réaliser			43 530,00 €.	
Totaux cumulés	45 824,43 €.	190 131,53 €.	69 873,82 €.	136 773,91 €.
Résultats définitifs		144 307,10 €.		66 900,09 €.

#### COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		173 095,14 €.		41 577,40 €.
Opérations de l'exercice	31 350,21 €.	33 636,46 €.	2 273,42 €.	14 970,47 €.
Totaux	31 350,21 €.	206 731,60 €.	2 273,42 €.	56 547,87 €.
Résultats de clôture		175 381,39 €.		54 274,45 €.
Restes à réaliser			370 000,00 €.	
Totaux cumulés	31 350,21 €.	206 731,60 €.	372 273,42 €.	56 547,87 €.
Résultats définitifs		175 381,39 €.		315 725,55 €.

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2012 établi par Monsieur Gérard MOREAU, Comptable,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 établi par Monsieur Alain LEBOULANGER, Maire,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

##### 1. Budget principal communal :

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
  - un excédent de fonctionnement de : 184 138,99 €.
  - un déficit d'investissement de : 40 953,91 €.

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 143 185,08 €.
  - affectation aux excédents capitalisés (ligne 1068) : 40 953,91 €.

## 2. Budget du service eau potable :

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
  - un excédent d'exploitation de : 144 307,10 €.
  - un excédent d'investissement de : 110 430,09 €.
- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
  - affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 144 307,10 €.

## 3. Budget du service eau potable :

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
  - un excédent d'exploitation de : 175 381,39 €.
  - un excédent d'investissement de : 54 274,45 €.
- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
  - affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 175 381,39 €.

## TAUX D'IMPOSITION 2013

Le Conseil Municipal fixe comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 :

- Taxe d'habitation : 16,37 %
- Taxe foncière – bâti : 15,66 %
- Taxe foncière – non bâti : 56,27 %

## SUBVENTIONS 2013

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Fondation Sologne, avec un maximum de : 50,00 €.
- Coopérative scolaire Isdes : 80,00 €.
- Office de tourisme – Sully-sur-Loire : 66,00 €.
- Ville de Sully-sur-Loire – Centre de Loisirs, proportionnellement au nombre de bénéficiaires, avec un maximum de : 250,00 €.
- Centre de Loisirs Intercommunal Isdes – Vannes – Viglain – Villemurlin, proportionnellement au nombre de bénéficiaires, avec un maximum de : 1 800,00 €.
- Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret : 70,00 €.
- Association Régionale du Fleurissement : 30,00 €.
- Sully Jeunesse, avec un maximum de : 6 000,00 €.
- Le Réveil de Sennely : 350,00 €.
- U.D.M.R. : 85,00 €.
- Culture et Patrimoine dans le Sullias : 170,00 €.
- Le Souvenir Français : 100,00 €.
- Amicale des Sapeurs Pompiers, avec un maximum de : 300,00 €.
- U.C.P.S. : 30,00 €.

La dépense correspondante, soit 9 381 €, sera inscrite au budget primitif 2013, article 6574.

## BUDGET PRIMITIF 2013 - COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013 de la Commune, qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2012, à 630 529 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 212 184 € en recettes et dépenses d'investissement.

## BUDGET PRIMITIF 2013 – SERVICE « EAU POTABLE »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013 du service « eau potable », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2012, à 197 086 € en recettes et dépenses d'exploitation et à 262 445 € en recettes et dépenses d'investissement.

## BUDGET PRIMITIF 2013 – SERVICE « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013 du service « assainissement », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2012, à 208 808 € en recettes et dépenses d'exploitation et à 979 082 € en recettes et dépenses d'investissement.

## AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal décide la mise en vente de bois de chauffe municipal au prix de 35 €uros le stère.

Monsieur le Maire rappelle que l'étang communal situé en aval de l'étang dit du Gué de la Reuche est actuellement loué à Monsieur MIKLAVE jusqu'au 23 avril 2013. Le Conseil Municipal décide de reconduire ladite location moyennant un loyer de mille euros.

La Commune a reçu copie d'un courrier adressé à la société PROCHASSON par la Préfecture du Loiret, lui demandant des précisions sur son projet de stockage.

Une randonnée a été organisée sur la commune le 28 février dernier. L'organisateur a écrit pour remercier l'Isdes de la préservation de ce patrimoine de chemins et pour leur entretien.

La fermeture d'une classe de l'école maternelle est envisagée dès la prochaine rentrée. Madame Christine COUVERT a accompagné Madame la Présidente du SIRIS à un rendez-vous avec l'Inspecteur.

La séance est levée à 23 h 00.

Pour extrait,

Le Maire,

A. LÉBOULANGER.